



*Association de parents d'élèves
des écoles de St-Jean et du
Devin-du-Village*

<http://www.ecole-st-jean.net/apesjdv>
apesjdv@gmail.com

Procès verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2009

Présents : Yves Meylan, Anne Fitzpatrick, Aline Jones, Nathalie Betancourt, Valérie Lemaigre, Annick Monnot, Jacques Héritier, Sandra Rubio, Nicola Power, Stephane Mitchell, Anouk Dunant Gonzenbach.

Excusés : Franca Bertolazzi-Hemsteg, Florence et Maurizio Colacce, Marilisa Copetti.

L'assemblée commence par un tour de table lors duquel chacun se présente.

1. Rapport d'activité 2008-2009

Yves présente le rapport d'activité (joint au procès-verbal).

La question de la suppression des cours d'arts plastiques dans les 2 écoles est soulevée. Pourquoi ces budgets ont-ils été coupés ? Lors de la dernière séance du GAPP, il n'y a pas eu de discussion à ce sujet et aucune école n'a mentionné cet aspect de réduction du budget (mais il semble que d'autres écoles vivent une situation similaire). Plusieurs facteurs semblent expliquer cette coupe : légère augmentation du nombre d'élèves dans les écoles, davantage d'écoles en REP, nominations des directeurs d'établissements et de maîtres adjoints. Il semble surtout que jusqu'ici, les écoles du Devin et de Saint-Jean ont été favorisées et ont bénéficié de ces cours alors que les autres écoles n'en avaient plus depuis longtemps, et qu'il s'agit plus d'une adéquation par rapport aux autres écoles.

2. Rapport des comptes

Les comptes sont joints au procès-verbal. L'année scolaire 2008-2009 a été coûteuse (remplacement des luminaires du sapin de Noël afin qu'ils soient plus économes en énergie, achat de fruits pour la fête de l'école, action pour la sécurité sur la rue de Saint-Jean). Sur 47 membres que compte l'Association, 19 cotisations ont été payées. Le but pour l'année scolaire 2009-2010 est de relancer les membres afin d'avoir plus de cotisations et de rentrer dans les frais (il est à noter que 8.- sont reversés au GAPP). Les comptes sont approuvés et Valérie remerciée pour son travail.

3. Modifications des statuts

Les statuts ont été élaborés il y a trois ans et se sont révélés un peu lourds à l'usage. Les changements proposés concernent le délai pour convoquer l'Assemblée générale (rendu plus court) et le fonctionnement du comité. La modification des statuts est approuvée.

4. Election du comité et du vérificateur des comptes.

Yves, président actuel, se retire car son fils est entré au cycle. Le comité actuel se représente (Nathalie, Valérie, Annick et Anouk). Aline se présente. Les 5 sont élues. Valérie reste trésorière de l'association.

Anne est élue vérificatrice des comptes.

5. Sécurité routière sur la rue de Saint-Jean

Suite à l'accident du mois de juin, l'APE a mené deux actions :

- un courrier a été envoyé à M. Pagani, maire de Genève, pour lui demander de réaliser les aménagements de la zone 30.
- des bulles ont été posées dans la rue demandant aux voitures de ralentir. Cet événement a été couvert par la Tribune de Genève.

M. Pagani a répondu à l'APE qu'il ferait son possible pour que le réaménagement de la rue de Saint-Jean soit réalisé rapidement. Le projet (PR-732) est à l'ordre du jour de la séance d'octobre du Conseil Municipal. Ce projet présente un budget de CHF 7 millions pour les travaux d'aménagement et 900'000 pour l'assainissement des eaux. Le Conseil municipal essaiera de diminuer le budget. L'APE décide de maintenir la pression au CM

afin que les travaux avancent : écrire une lettre à la commission des travaux, à laquelle le projet sera renvoyé, afin d'obtenir une audition pour insister sur l'importance de la sécurité. Il est également décidé d'envoyer un courrier à la brigade de prévention du trafic, qui dépend de la police, afin que des radars mobiles soient installés (coordination avec le groupe zone 30 du Forum Saint-Jean). Des membres du comité se rendront à la soirée « La parole au quartier » qui aura lieu le 8 octobre 2009 au 99 rue de Lyon avec M. Tornare et R. Pagani et aborderont ce sujet avec les autorités.

6. Rénovation de l'école de Saint-Jean

Bien que le budget quinquennal de la Ville de Genève ne prévoient pas de dépenses liées à la rénovation de l'école avant 2011-2012, il semble que le crédit de construction sera déposé dans les deux prochains mois et que les travaux commenceront en été 2010 (informations provenant du service d'architecture de la Ville). Lorsque nous aurons une réunion avec les différents intervenants, nous demanderons que soit installé à l'occasion de la rénovation de l'école un panneau d'affichage extérieur pour afficher les informations relatives au Conseil d'établissement et à l'APE. Pour désamorcer les craintes des parents concernant l'école de Cayla, l'APESJDV organisera une réunion commune avec l'APE de l'établissement de Cayla.

7. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement du 15 octobre a été reporté car Mme Renaud est en congé maladie à durée indéterminée. Le sentiment général sur cette première année de système d'établissement avec un directeur est décevant ; les parents ont le sentiment que leurs demandes à la direction ne reçoivent pas de réponse.

Annick va écrire un message, en tant que membre du comité de l'APE et du Conseil d'établissement, au remplaçant de Mme Renaud afin d'obtenir la tenue de la séance du Conseil d'établissement.

Remarque : les séances de Conseil d'établissement sont publiques.

8. Devoirs, parascolaire

Il semble qu'à l'école de Saint-Jean il y ait une confusion entre les devoirs surveillés (destinés aux élèves qui ont des difficultés et encadrés par des enseignants ; les élèves sont désignés par les enseignants pour bénéficier de ces séances) et les devoirs libres (destinés à tous les enfants fréquentant le parascolaire et désirant faire ses devoirs, dans une classe mise à disposition mais sans encadrement). Apparemment les enseignants ont demandé aux élèves s'ils désiraient faire leurs devoirs mais ces derniers ont refusé ; les parents n'ont pas été tenus au courant de cette démarche. Les établissements ont le devoir de proposer ces devoirs libres depuis la rentrée.

A faire :

- courrier à la direction pour demander ce que sont exactement ces devoirs surveillés.
- prévoir un projet (concertation avec le parascolaire, trouver une classe) et le soumettre à la direction.

Mais il faudrait s'assurer que cette action corresponde à un besoin : les personnes autour de la table n'en ont pas le besoin. A voir pour les autres familles.

9. Autres projets

- **Sapin de Noël** : Stephane Mitchell est nommée responsable de cette opération. Elle contactera Corinne Partinico pour les décorations de l'arbre. Un atelier sera organisé pour que les enfants ne fréquentant pas le parascolaire puisse également fabriquer des décorations. Attention : ne plus planter le panneau d'information au milieu du giratoire, mais l'accrocher sur les grilles sur les bords du giratoire.
- **Concours photo de l'Escalade à la pharmacie** : Nathalie, responsable de ce projet, a rendez-vous avec la pharmacie. L'APE doit trouver des lots pour les enfants. L'APE doit trouver des sponsors pour ces lots. Stephane propose des places de théâtre.

La séance se termine à 22h30.

ADG/8 octobre 2009